

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 1 / 13

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit:
senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

• Code du produit:
706178

Usage normal:
Applications industrielles
pulv

*

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non déterminé.
• Emploi de la substance / de la préparation

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:
WEILBURGER Coatings GmbH
Ahäuserweg 12-22
D-35781 Weilburg
Telefon: 00496471 315-0
Fax : 00496471 315-116

*

*

• Service chargé des renseignements:
Département sécurité du produit Tel. +49 (0) 6471 315 177 Fax +49 (0) 6471 315 5177 E-Mail: SDS-Info@weilburger.com

*

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
(Carechem 24): Europe:+44 1235 239670 / Germany:+49 89 220 61012 / Middle East/Africa:+44 1235 239671 / Middle East (arabic language):+44 1273 289454 / America:+1 215 207 0061 / Brazil:+55 11 3197 5891 / East Asia/South East Asia (without China):+65 3158 1412

02 Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Aerosol 1 - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



GHS08

*

STOT RE 2 - H373 Risque présumé d'effets graves pour le système

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 2 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 1)

- * nerveux central, les reins, le foie et les organes de l'ouïe à la
- * suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie
- * d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
-   
- GHS02 GHS07 GHS08
- Mention d'avertissement
Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- * acétone / masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène /
- * Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-
- * 25%)
- Mentions de danger
- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- * H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins, le foie et les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- Conseils de prudence
- * P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- * P102 Tenir hors de portée des enfants.
- * P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- * P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- * P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- * P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- * P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- * P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C 122 °F.
- * P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- * • PBT:
- * 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane
- * 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane
- * • vPvB:
- * 540-97-6 Dodecaméthylcyclohexasiloxanes
- * 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane
- * 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

F

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 3 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 2)

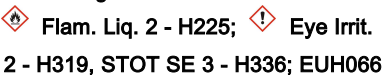
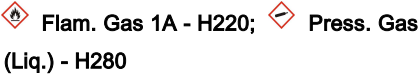
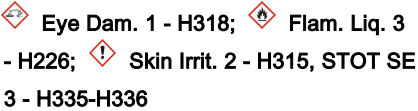
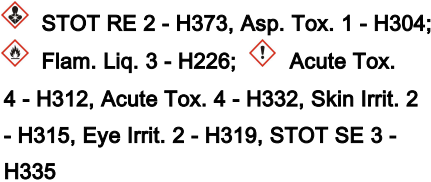
03 Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

No CAS		%
67-64-1	acétone	25,01- 50,00
	Numéro CE: 200-662-2	
	N° d'enregistrement : 01-2119471330-49-XXXX	
		
*		
106-97-8	butane	10,01- 25,00
	Numéro CE: 203-448-7	
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	
*		
*		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol	0,001- 1,00
*		
	Numéro CE: 201-148-0	
*	N° d'enregistrement : 01-2119484609-23-XXXX	
*		
*		
*		
-	masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène	10,01- 25,00
*		
	Numéro CE: 905-588-0	
*	N° d'enregistrement : 01-2119486136-34-XXXX	
*		
*		
*		
1333-86-4	noir de carbone	0,001- 1,00
*		
	Numéro CE: 215-609-9	
*	N° d'enregistrement : 01-2119384822-32-XXXX	
*	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	
*		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,001- 1,00
*		
	Numéro CE: 203-603-9	

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

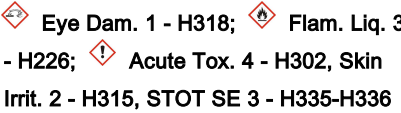
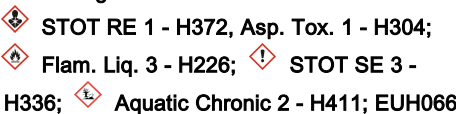
19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 4 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 3)

*	N° d'enregistrement :	01-2119475791-29-XXXX
*		
*	71-36-3	butane-1-ol 0,001- 1,00
*	Numéro CE: 200-751-6	
*	N° d'enregistrement :	01-2119484630-38-XXXX
*		
*	-	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, 1,01- 02,50
*		cyclics, aromatics (2-25%)
*	Numéro CE: 919-446-0	
*	N° d'enregistrement :	01-2119458049-33-XXXX
*		
*	Indications complémentaires:	
*	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	
*	SVHC	
*	541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane

04 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- **Après inhalation:**
Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- **Après contact avec les yeux:**
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- **Après ingestion:**
En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- **Indications destinées au médecin:**
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

F

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 5 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 4)

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudres
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
pulvérisation d'eau
- * • **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- * Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- **Autres indications**
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
- * • **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

07 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- * • **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- * Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolet. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Stockage au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 6 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 5)

- Classe de stockage:
2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

*	67-64-1	acétone		
	VLEP			
	Valeur momentanée	2420		mg/m3
		1000		ppm
*		Valeur à long terme	1210	mg/m3
			500	ppm
	106-97-8	butane		
	VME			
*		Valeur à long terme	1900	mg/m3
			800	ppm
	78-83-1	2-méthylpropane-1-ol		
	VLEP			
*		Valeur à long terme	150	mg/m3
			50	ppm
	1333-86-4	noir de carbone		
	VLEP			
*		Valeur à long terme	3,5	mg/m3
	108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
	VLEP			
		Valeur momentanée	550	mg/m3
*			100	ppm
		Valeur à long terme	275	mg/m3
			50	ppm
*		risque de pénétration percutanée		
	71-36-3	butane-1-ol		
	VLEP			
		Valeur momentanée	150	mg/m3
*			50	ppm
	-	éthylbenzène		
	VLEP			
		Valeur momentanée	442	mg/m3
*			100	ppm
		Valeur à long terme	88,4	mg/m3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 7 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 6)

*		20	ppm
*	risque de pénétration percutanée		
*	- xylène		
*	VLEP		
*	Valeur momentanée	442	mg/m3
*		100	ppm
*	Valeur à long terme	221	mg/m3
*		50	ppm
*	risque de pénétration percutanée		

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Equipement de protection individuel:**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

• Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

• Protection des mains:

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Si le matériau des gants n'est supposé être soumis qu'un court instant à des éclaboussures, il est, alors, recommandé, pour une meilleure acceptation des utilisateurs, d'utiliser des gants tricotés avec plus de confort au porter.

Gants résistants aux solvants

• Matériau des gants

* Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

* Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

• Protection du corps:

Porter des revêtements de protection.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 8 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 7)

Couleur:	metallic
Odeur:	De solvants aromatiques
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair:	-97 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	365 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,10 Vol %
Supérieure:	13,00 Vol %
Pression de vapeur:	à 20 °C 8.000,0000 hPa
Masse volumique:	Non déterminée.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	63,20 %
Teneur en substances solides:	20,78 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

F

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 9 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 8)

11 Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral, LD50: 5800 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 20000 mg/kg (lapin)

106-97-8 butane

Inhalatoire, LC50/4h: 658 mg/l (rat)

* 78-83-1 2-méthylpropane-1-ol

Oral, LD50: 3350 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: >2000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 2460 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: 24,6 mg/l (rat)

* - masse réactionnelle d'éthylbenzène et de xylène

Oral, LD50: 8640 mg/kg (rat)

(xylène)

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)

(éthylbenzène)

Inhalatoire, LC50/4h: 17,2 mg/l (rat)

(éthylbenzène)

Inhalatoire, LC50/4H: 27,6 mg/l (rat)

* 1333-86-4 noir de carbone

Oral, LD50: 10000 mg/kg (rat)

* 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral, LD50: 8500 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: 35,7 mg/l (rat)

* 71-36-3 butane-1-ol

Oral, LD50: 2292 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 3430 mg/kg (lapin)

Inhalatoire, LC50/4h: 17,76 mg/l (rat)

* - Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes,

cyclics, aromatics (2-25%)

Oral, LD50: 15000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 3400 mg/kg (rat)

Inhalatoire, LC50/4h: 13,1 mg/l (rat)

• Effet primaire d'irritation:

• Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irrite la peau et les muqueuses.

Provoque une irritation cutanée.

• Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet d'irritation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet de sensibilisation connu.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

• 11.2 Informations sur les autres dangers

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 10 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 9)

• **Propriétés perturbant le système endocrinien**

- * 540-97-6 Dodecaméthylcyclohexasiloxanes : Liste II
- * 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane : Liste II
- * 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane : Liste II, III

Expériences de la pratique

- * Autres remarques :
L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres forme de céphalées, étour-dissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
Observations générales
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 Informations écologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- * PBT:
- * 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane
- * 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane
- * vPvB:
- * 540-97-6 Dodecaméthylcyclohexasiloxanes
- * 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane
- * 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

• **12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:**

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 11 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 10)
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU

ADR UN1950
IMDG UN1950
IATA UN1950

• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

* ADR 1950 AÉROSOLS
IMDG AÉROSOLS
IATA AÉROSOLS, FLAMMABLE

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe 2 Gaz.
Étiquette 2.1



IMDG
Class 2.1
Label 2.1



IATA
Class 2.1
Label 2.1



• 14.4 Groupe d'emballage

ADR -
IMDG -
IATA -

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler: 23

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 12 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 11)

No EMS: F-D,S-U

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E0

Quantités limitées (LQ) 1L

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnels D

IMDG

Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) E0

- **"Règlement type" de l'ONU:**

* UN 1950 AÉROSOLS, 2 (2.1)

15 Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II**

* Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)

* Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

* 67-64-1 acétone

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3, 40

- **Prescriptions nationales:**

- Directives techniques air:

- Classe Part en %

* III 16,52

I 0,03

* II 0,62

- Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

* 541-02-6 Décaméthylcyclopentasiloxane

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

F

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

19460301

Révision : 01.12.2022

Page : 13 / 13

DESIGNATION : senotherm® Ofenspray 150ml anthrazit 17-1021-706178

(suite de la page 12)

16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

• Phrases importantes

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- * H302 Nocif en cas d'ingestion.
- * H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- * H312 Nocif par contact cutané.
- * H315 Provoque une irritation cutanée.
- * H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- * H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- * H332 Nocif par inhalation.
- * H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- * H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- * H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- * H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- * H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Service établissant la fiche technique:

* Service sécurité du produit

• Contact:

* Tel. +49 (0) 6471 315 177 Fax +49 (0) 6471 315 5177 email: SDS-Info@weilburger.com

• Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

• * Données modifiées en parallèle à la version précédente.